Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

ARRETE DU MAIRE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

N°139/2026

PUBLIÉ SUR CE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 20/10/2026

Réglementant de manière provisoire la circulation des véhicules
Mise en place des illuminations de Noël devant la mairie

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation lors de la mise en place des illuminations de Noël devant la mairie,

ARRETE

Article 1er **Le mardi 27 octobre 2026, de 7h à 16h,** les Services Techniques de la commune de Holtzheim procéderont à la mise en place des illuminations de Noël devant la mairie, rue de Wolfisheim.

Article 2 Durant leur intervention avec une nacelle qui empiétera sur la chaussée, la circulation des véhicules sera alternée par feux de chantier au niveau du passage pour piétons.

Article 3 Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face.

Article 4 Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non-respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.

Article 5 Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et le policier municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Article 7 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Geispolsheim
- Police Municipale
- Services Techniques

Holtzheim le 15 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'adjoint Christian SUDERMANN

MAIRIE de HOLTZHEIM (Bas-Rhin)